

Le 1^{er} novembre 2010.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 1^{er} novembre 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Madame France McSween est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux des deux dernières assemblées préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	4 552,00 \$
	Permis	10,00
	Photocopies	5,00

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

René Poisson inc.		91,23 \$
François Croteau	½ cour hiver	423,28
Excavation Grégoire Garneau	réserve de sable	379,54
Vertisoft	service tech. ordinateur	49,68
Katrine Leblanc	correction table matière soumission camion	25,00
Auger BC Sécurité	batterie lumière urgence c.c.	39,51
Noël Côté	contrôle switch compresseur	55,08
Cuisines Collectives Bois-Francis	don	88,00
Nicole Côté	km inf. MRC/revitalisation	25,00
Brico Béton Vibré	réparation valve aqueduc	84,65
Laboratoires d'analyses SM		166,49
Editions juridiques FD	mise à jour code	100,80
Rogers		30,31
Médias Transcontinental	annonce camion + rôle d'évaluation	627,58
Coop. Victo	diesel	672,00
....	filtre	69,22
Philippe Gosselin et Ass.	huile camion	736,23
Robitaille équipement	couteaux charrue	2 408,75
Age d'Or	subvention	300,00
Christiane Leblanc		1 528,89
Rec. Gén. can.		504,87
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	clé USB/cours d'eau	22,56
....	km	68,40
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Gilles Leblanc	c.c. oct.	75,00
Régie inter. sanitaire des Hameaux		1 839,00
Télébec	usine	172,93
Sogetel	c.c.	68,55
....	bureau	133,63

Diane Lefort	km	154,68
F.Q.M.	manquant	3,22
Réseau Mobilité Plus		87,31
Essor Assurances	ajout grotte	161,32
Garage A. Taschereau		8,02
Sylvie Côté	comité d'accueil	92,32
Atelier René	3 nouveaux clients	598,24
Coop. Ham-Nord	usine	74,63
....	garage	199,44
Florent Charest	remboursement demande CPTAQ	259,00
Hydro Québec	éclairage public	174,91
Postes Canada	100 timbres	64,34
Frédéric Groleau	final pelouse	127,50
René Poisson	réparation aile de côté	1 569,72
Poste Canada	circulaires	73,93
Fabrique N.D. Ham	annonce Semainier	85,00
Gesterra	vidange + récupération oct.	1 044,14
Diane Lefort	dîner urbaniste	55,00
Luce Périard	don pour CD	300,00
	Total	<u>16 608,90 \$</u>

Salaires des employés : 1 356,54 \$

M. Christian Hénault est dans la salle pour présenter verbalement son projet de culture de pommiers. Il a demandé un accord de la municipalité pour le MAPAQ : il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est favorable à son projet. M. Hénault apportera d'autres détails prochainement.

Suite à l'avis de notre avocate, confirmer avec Sogetel pour la signature du contrat pour internet en milieu rural, incluant la partie «reconductible tacitement pour 1 an» et la clause de non renouvellement par un avis écrit de 2 mois, si nécessaire.

REGLEMENT N° 322

RELATIF AU SYSTEME COMMUNAUTAIRE DE TELECOMMUNICATION (SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE)

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire mettre en place un système communautaire de télécommunication afin d'offrir un accès à un service internet haute vitesse aux citoyens de son territoire dans la mesure prévue par le présent règlement ;

CONSIDERANT QUE la technologie disponible permet d'atteindre en grande partie cet objectif par l'intermédiaire d'un réseau sans fil à un coût qui est plus accessible que celui requis par la mise en place d'un réseau conventionnel de distribution par câble ou par fibre optique;

CONSIDERANT QUE la Municipalité peut fixer, par règlement, les conditions et modalités d'utilisation de son système, telle qu'autorisée par l'article 18 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1) et les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F-2.1) ;

Considérant que la municipalité doit amender son règlement numéro 313 adopté le 1^{er} juin 2009;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil du 7 juin 2010 par M. Guy Hudon;

Il est proposé par M. Guy Hudon
Appuyé par M. Pascal Paquette
Et résolu unanimement que :

Il est ordonné et décrété par le règlement numéro 322 ce qui suit :

(Règlement contenu au long en annexe dans cette page) Une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rencontre avec les aînés, 2 novembre 13h30, avec la responsable du CLD, Madame Anik Pelchat. Consultation, questionnaire/sondage, goûter.

01-11-10 PIQM MADA, TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation d'un projet, dans le cadre du soutien financier pour des travaux d'infrastructures avec le programme PIQM MADA. Le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet. Le montant demandé au PIQM sera spécifié dans cette résolution selon la demande finale.

La directrice générale dépose au conseil l'état des revenus et dépenses de janvier à octobre 2010. Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ce dépôt.

Mme Lefort fait la lecture du rapport du maire, la directrice générale détaillant certains montants. Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ce rapport. En faire parvenir une copie à chaque résidence par circulaire.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 300 \$ en subvention au Club de l'Age d'or de Notre-Dame-de-Ham.

Offres services professionnels avocats pour 2011 : retour prochain conseil.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver un montant de 360 \$ pour 2 inscriptions à un cours de formation sur les rôles et les responsabilités des élus, module 1, avec la MRC d'Arthabaska, le 20 novembre prochain, à Warwick, de 9h à 16h.

02-11-10 2^E DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI, ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE

ATTENDU l'accord d'un nouveau délai au 31 décembre 2010 par le MAMROT le 4 juin 2010 ;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham n'a pas encore terminé ses travaux avec l'urbaniste ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2011 afin d'adopter les règlements devant assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska.

On va donner rendez-vous à l'urbaniste M. Jacques Métivier pour la semaine prochaine, mercredi ou jeudi, dans le jour. A confirmer.

Information service Postes Canada/syndicat des travailleurs.

03-11-10 DEMANDE AU PACTE RURAL, INTERNET EN MILIEU RURAL

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la demande de subvention au pacte rural,

pour le service internet en milieu rural, pour la balance de 50%. Les travaux sont terminés en date du 1^{er} novembre 2010, au coût de 16 827,99 \$, plus 6 070 \$ en temps bénévoles.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation gratuite du service internet en milieu rural chez M. Réjean Duclos de St-Adrien, considérant qu'il est propriétaire de terrains dans notre municipalité.

Suivi service SPAA, de mai à août, + document de travail sur le règlement sur les animaux.

04-11-10 DEMANDE D'APPUI

Nous recevons une lettre signée par Mme Luce Périard, concernant une demande d'appui pour un jeune talent de notre région à réaliser son rêve, soit M. Jean-Luc Lavigne, pour la production d'un CD.

ATTENDU sa participation à divers concours, dont Ma première Place des arts où il s'est mérité la deuxième place au mois de mai dernier ;

ATTENDU la formation d'un comité de bénévoles représentant les municipalités environnantes ;

ATTENDU la visibilité pour notre municipalité ;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, M. Lavigne n'ayant pas participé à la discussion, de verser un montant de 300 \$ pour la participation de la municipalité à ce projet.

05-11-10 CALENDRIER 2011, SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19 h 30**, au centre communautaire du 25, rue de l'Église :

- 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, **mardi 6 septembre**, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Documents à établir sur la politique contractuelle : à faire pour décembre.

M. St-Cyr et M. Gauthier devront ramasser les tables de pique-nique sur le terrain de la grotte et les mettre dans le gazébo.

Écrire au responsable du passage de VTT qu'ils doivent suivre les tracés et enlever leurs pancartes à la fin de la saison.

06-11-10 ENTENTE LOISIRS VICTORIAVILLE

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham signe l'entente de loisirs pour l'année 2011 avec la Ville de Victoriaville, au montant de 158 \$ par inscription.

07-11-10 PROTOCOLE D'ENTENTE FSTD AVEC MRC ARTHABASKA

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le maire, Madame Diane Lefort, et la directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Christiane Leblanc, à signer le protocole d'entente avec la MRC

d'Arthabaska, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), concernant l'achat du camion autopompe.

Concernant le nouveau programme FAMM, il faudra préparer la politique de gestion de ce programme aussitôt que possible. On fera l'annonce de ce programme dans un prochain envoi postal dans toute la municipalité.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Johanne Allard pro-maire pour novembre, décembre, janvier.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retourner le chèque de 259 \$ à M. Florent Charest, car sa demande de dézonage de son terrain n'a pas été retenue par la municipalité, considérant son désir de ne pas vendre de terrain immédiatement, ce qui pénaliserait la municipalité dans une future demande de dézonage pour de la construction résidentielle.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisés au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ajournée au lundi 8 novembre, à 19 h 30.

L'assemblée se termine à 21 h 23.

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

